



PROCES-VERBAL
Conseil intercommunal de
l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs

Jeudi 31 mars 2022 à 20h00 à l'Aula du collège Derrière-la-Tour à Payerne

No 3

Présidence : M. Philippe Charmoy

Comité de direction :

Présents : MM. Nicolas Schmid, Laurent Cosendai, Edouard Noverraz et Matteo Guagenti
Mmes Martine Roux, Anne-Michèle Enggist et Brigitte Estoppey

Excusé : --

Délégation fixe

Présents : Mmes Stéphanie Jan et Christelle Iff Thévoz
MM. Olivier Cherbuin, Jonathan Rey et Alain Sumi

Excusée : Mme Monique Picinali

Délégation variable

Présents : Mmes Anaïs Bidiville, Malgorzata Binggeli, Muriel De Dompierre, Dominique Gilliard, Emilie Losey, Isabelle Pernet, Sandra Savary, Isabelle Bärtschi, Mireille Gentil et Evelyne Wolf
MM. Alexandre Godel, Serge Grognoz, Houcine Louati, François Vessaz, Frédéric Gallaz et Aurélien Karg

Excusés : Mmes Mathilde Pillonel, Christel Pahud, Carole Marmy et Dominique Leupin
M. Quentin Guisolan

Absent : --

Suppléant

Présent : --

Secrétaire : Mme Nadège Bulliard

Ouverture

Il est 20 heures 02 lorsque M. Philippe Charmoy, Président, ouvre la séance en saluant les membres du CoDir ainsi que les Conseillères et Conseillers présents.

Il passe la parole à Mme Nadège Bulliard, secrétaire, pour l'appel initial. Mme Bulliard annonce que Mmes Monique Picinali, Mathilde Pillonel, Christel Pahud, Carole Marmy et Dominique Leupin, ainsi que M. Quentin Guisolan, sont excusés. Suite à l'appel, il n'y a pas d'autre absent.

Le Conseil a été valablement convoqué et le quorum est atteint, M. Charmoy déclare la séance ouverte.

Avant de passer à l'ordre du jour, il salue également la présence de M. Pierre-Alain Lunardi, Directeur de l'ASIPE, Mme Caroline Besson, collaboratrice de l'ASIPE, M. Philippe Berdoz, directeur de l'Etablissement secondaire, M. Christian Chevalier, directeur de l'Etablissement primaire de Payerne-Corcelles, M. Xavier Nicod, directeur de l'établissement de Payerne-Granges, ainsi que les représentants de la presse qui reflèteront fidèlement nos débats.

M. Charmoy demande si les Conseillers ont des remarques à faire sur la convocation ou sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est donc adopté et sera suivi tel que rédigé :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 30 septembre 2021,
2. Communications du bureau et courriers reçus,
3. Préavis n° 01/2022 : demande de crédit pour le bâtiment scolaire de la Promenade Moderne à Payerne concernant la rénovation de l'étanchéité du toit,
4. Préavis n° 02/2022 : demande de crédit pour le bâtiment de Derrière la Tour à Payerne pour les projets suivants :
 - a. Création d'une salle de dégagement,
 - b. Création d'un espace pour l'administration de l'ASIPE,
 - c. Création d'une place de jeux,
5. Communications du Comité de direction (CoDir),
6. Divers et propositions individuelles.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 30 septembre 2021

Le procès-verbal ayant été envoyé, il ne sera pas procédé à sa lecture, sauf si un membre le demande expressément. M. Charmoy ouvre la discussion. Personne ne prend la parole, le Président ferme alors la discussion. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

2. Communications du bureau et courriers reçus

Le bureau n'a pas reçu de courrier et n'a aucune communication à transmettre.

3. Préavis n° 01/2022 : demande de crédit pour le bâtiment scolaire de la Promenade Moderne à Payerne concernant la rénovation de l'étanchéité du toit

M. Charmoy prie le rapporteur de la commission technique de nous faire lecture des conclusions de leur rapport. M. Sumi prend la parole.

M. Charmoy prie le rapporteur de la commission gestion-finances de nous faire lecture des conclusions de leur rapport. M. Vessaz prend la parole.

M. Charmoy ouvre la discussion.

M. Schmid précise, comme mentionné dans le rapport de la CoGes, que le projet que la Commune de Payerne est en train de mettre en place est une optimisation de l'enveloppe du bâtiment, cela n'a rien à voir avec du photovoltaïque. Cette deuxième partie de l'étude permettra au CoDir de travailler sur ce projet, d'avoir des plans et d'être précis. Ce projet a déjà été amendé lors du budget 2022. Si l'amendement est maintenant accepté, le CoDir devra refaire une proposition lors du budget 2023. C'est une perte de temps pour l'administration, du travail dans le vide et une perte d'argent pour tout le monde.

M. Vessaz explique le raisonnement de la CoGes. On est dans un contexte d'augmentation de charges par habitant et il faut regarder méticuleusement chaque dépense. Il faut analyser ce que ces coûts amèneront pour les enfants qui sont dans les classes et les UAPE. Dans ce préavis, on a vu qu'il y a des soucis d'étanchéité, c'est dangereux pour les enfants. Ces travaux sont nécessaires, ce n'est pas discutable. Pour la partie photovoltaïque, il y a déjà un rapport d'Optimal Living et on parle au final d'une dépense de CHF 100'000.—pour la pose des panneaux. Au sens de la CoGes, il est trop tôt pour entamer ces travaux car il faut inclure cette réflexion dans une vision plus globale des bâtiments du site de la Promenade. Un projet de chauffage à distance est en cours d'analyse, il y a peut-être d'autres synergies à développer. De plus, si le toit de la Promenade Moderne doit être refait après 10 ans, il n'est peut-être pas judicieux d'y installer des panneaux qui seront rentables après 14 ans et demi.

M. Schmid répond que le CoDir n'est pas là pour dilapider l'argent. L'installation énergétique n'est peut-être pas directement utile pour les enfants, mais pérenniser l'électricité est indispensable pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Une étude complémentaire est indispensable afin d'avancer dans ce projet. A l'heure actuelle, il n'y a pas de soumission, le prix exact est inconnu, nous n'avons aucune base solide pour pouvoir envisager une collaboration avec la Commune de Payerne concernant les autres bâtiments du site. Ensuite, le chauffage à distance n'a rien à voir avec le photovoltaïque, il ne faut pas tout mélanger.

M. Cherbuin demande pourquoi avoir choisi une société basée à Genève alors qu'il y en a dans la région ? De plus, il trouve que les montants (CHF 20'000.—pour l'étude et CHF 100'000.—pour les travaux) sont surfaits.

M. Schmid répond que la société a été proposée par notre BAMO avec qui l'ASIPE a déjà travaillé pour la construction du collège des Rammes. Bien qu'il soit regrettable que cette entreprise ne soit pas de la région, l'ASIPE fait entière confiance au BAMO et souhaite continuer cette collaboration.

M. Godel souhaite apporter un dernier complément d'information. La CoGes n'est pas contre le photovoltaïque ou l'écologie, et ne nie pas la réalité géopolitique, elle souhaite juste attendre un peu afin de pouvoir aligner la réflexion de l'ASIPE sur la vision globale du site de la Promenade. De plus, il se pose également la question si c'est le bon toit pour poser des panneaux au vu des soucis d'étanchéité.

M. Schmid est heureux d'entendre que la CoGes est touchée par les soucis écologique et géopolitique, et demande alors au Conseil de donner les moyens au CoDir pour aller de l'avant. Il ajoute que l'ASIPE et la Commune de Payerne communiquent. Il y a une vision systémique, les Conseillères et Conseillers peuvent être rassurés.

M. Louati ne comprend pas pourquoi la CoGes propose un amendement alors que le préavis concerne l'assainissement d'un bâtiment. Lorsqu'il a rénové sa villa, il était obligatoire de poser des panneaux solaires. La question ne devrait même pas se poser dans ce dossier. Il préférerait par contre que l'étude et les travaux soient réalisés par une entreprise de la région. Il est contre cet amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est fermée.

M. Charmoy passe d'abord au vote de l'amendement. **6 voix pour, 13 voix contre, 2 abstentions. L'amendement est refusé.**

M. Charmoy lit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le préavis n° 01/2022 : demande de crédit pour le bâtiment scolaire de la Promenade Moderne à Payerne concernant la rénovation de l'étanchéité du toit est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n° 02/2022 : demande de crédit pour le bâtiment de Derrière la Tour à Payerne pour les projets suivants :

- a. **Création d'une salle de dégagement,**
- b. **Création d'un espace pour l'administration de l'ASIPE,**
- c. **Création d'une place de jeux,**

M. Charmoy prie le rapporteur de la commission technique de nous faire lecture des conclusions de leur rapport. M. Sumi prend la parole.

M. Charmoy prie le rapporteur de la commission gestion-finances de nous faire lecture des conclusions de leur rapport. M. Vessaz prend la parole.

M. Charmoy ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est fermée.

M. Charmoy lit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le préavis n° 02/2022 : demande de crédit pour le bâtiment de Derrière la Tour à Payerne est accepté à l'unanimité.

5. Communications du Comité de direction (CoDir)

M. Schmid prend la parole pour présenter Mme Caroline Besson, nouvelle secrétaire des CoDir de l'ASIPE et de l'ASIEGE. Elle est engagée à 35%, 25% pour l'ASIEGE et 10% pour l'ASIPE. Elle s'occupera également des tâches déléguées de l'ASIEGE.

6. Divers et propositions individuelles

Avant de passer la parole aux membres du Conseil, M. Charmoy tient à rappeler que les prochaines séances auront lieu le jeudi 5 mai et le mercredi 21 septembre 2022.

La parole est maintenant donnée à qui veut la prendre.

M. Schmid tient à remercier les Conseillères et Conseillers pour l'acceptation des deux préavis. Il annonce que le CoDir présentera son programme de législation lors du prochain Conseil.

M. Cosendai profite de rappeler que le loto des écoles aura lieu dans une semaine et que le cortège des enfants aura lieu samedi prochain. Plus de 800 enfants défilèrent, et pour la première fois des classes de Granges rejoindront le cortège.

Mme De Dompierre trouve regrettable que les enfants n'aient pas congé le lundi des Brandons. M. Schmid répond que c'est une décision collégiale de la part du CET. C'est une année spéciale, mais dès 2023, les enfants auront à nouveau congé le lundi des Brandons. M. Cosendai rajoute que les Tumulus ont différé le départ de leur cortège à 16h02 afin que les enfants puissent y participer après l'école.

La parole n'est plus demandée. M. Charmoy annonce qu'il n'y aura pas d'appel final car il n'y a personne d'absent, hors les excusés. De plus, il invite les Conseillères et Conseillers à rester boire le verre de l'amitié qui leur sera servi à la sortie de la salle.

M. Charmoy remercie vivement les membres du Conseil et souhaite une bonne soirée à tout le monde.

La séance est levée à 20h39.

Le Président:



Philippe Charmoy

La secrétaire :



Nadège Bulliard